

EPCI : 918 CC NIEVRE ET SOMME
DEPARTEMENT : 80
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DOULLENS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	19 192 499	2,16	>>>	20 227 000	436 903	2,16	436 503
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 705 932	4,68	>>>	1 753 000	82 040	4,68	82 040
Taxe d'habitation additionnelle	968 216	14,25	>>>	771 900	109 996	14,25	109 996
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	6 662 110	25,77	>>>	7 004 000	1 804 931	25,77	1 804 931
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total des CFE unique, de zone et éolienne				628 939	1 804 931		1 804 931
Total de la fiscalité additionnelle				628 939			628 939

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

	Produits attendus 8	Produits de référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>

RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatives	DCRTP	FNGIR	Total
TVA	4 420 509	1 544 063	187 131	24 731	958 069	0	-1 669 933
							5 464 570

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2433870		5464570		7898440

À AMIENS

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
MME NATHALIE BIQUARD

À Fleury-sur-Orne

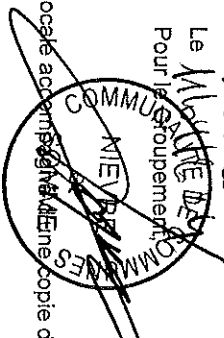
Le Maire

Pour le groupement

À

Le

Pour la Préfecture,



EPCI : 918 CC NIEVRE ET SOMME
DEPARTEMENT : 80
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DOULLENS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D. ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	0
Taxe foncière non bâtie :	2
Taxe d'habitation :	51 778
Taxe d'habitation pour perte de THLV :	87
Taxe d'habitation pour perte de THLV (Mayotte) :	3

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
Taxe foncière non bâtie :	2 456 614
Taxe d'habitation :	0
Taxe d'habitation pour perte de THLV :	424 221
Taxe d'habitation pour perte de THLV (Mayotte) :	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	593 091
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	854 574
f. Stations radioélectriques	93 049
g. Installations gazières et autres	3 349

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	3 457 172
b. TVA prév. (comp. CVAE)	963 337
c. DICE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	771 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	225 209
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	25,77	37,02
b. au niveau de l'EPCI	25,77	61,52
Taux maximum de la majoration spéciale	26,75	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,000000	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000000	>>>

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	25,77	>>>
b. Dérégatoire	25,77	>>>
c. Avec rattrapage	25,77	>>>
d. Avec capitalisation	25,77	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,75	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	55 209
c. Locaux industriels	850 649
d. Autres allocations	341